

Image not found or type unknown



Impôts fonciers succession

Par **Tourveille M**, le **01/10/2018** à **12:06**

Bonjour,

Un notaire peut-il ne pas payer les impôts de la succession (taxes foncières) envoyés par le fisc au nom de la succession et à son étude, si nous lui demandons de le faire et qu'il dispose sur le compte de la succession de suffisamment de provisions.

Merci pour la réponse